

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le gouvernement ne prolongera pas le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels

Québec, le 15 juillet 2020. – Le gouvernement annonce qu’il ne prolongera pas le Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE), dont la période d’application s’est terminée le 4 juillet dernier.

Cette décision s’explique par un contexte qui n’est plus le même qu’au moment de la création du PIRTE, le 3 avril 2020. Le Québec est en mode « relance économique », et nous avons déjà entrepris le déconfinement de la grande majorité des secteurs.

Le programme couvrait la période comprise entre le 15 mars et le 4 juillet 2020. Pour les travailleurs qui n’ont pu le faire jusqu’à maintenant, il est toujours possible de présenter une demande en ligne sur le site de Revenu Québec en s’inscrivant au portail Mon dossier pour les citoyens, et ce, jusqu’au 15 novembre 2020, date correspondant à la fin de la période d’admission à ce programme temporaire.

Citations :

« Nous avons mis en place ce programme temporaire pour nous assurer que les travailleurs des services essentiels ne soient pas pénalisés financièrement, face à quelqu’un qui bénéficie de la PCU, en choisissant de demeurer au travail pour répondre aux besoins de la population. Ce sont actuellement environ 125 000 travailleurs qui se sont inscrits au PIRTE et qui reçoivent une bonification de leur salaire pour les services qu’ils ont rendus aux Québécois et Québécoises au plus fort de la crise. »

Eric Girard, ministre des Finances

« L’apport des travailleurs essentiels a été crucial depuis le début de la crise, et il le sera tout autant pour relancer notre économie. Nous pouvons être fiers du dévouement et de l’esprit de solidarité de ces hommes et de ces femmes qui permettent au Québec de traverser cette période de turbulences sans précédent en offrant aux citoyens les services dont ils ont besoin dans différentes sphères d’activité. »

Jean Boulet, ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale

Liens connexes :

Pour demander les prestations du Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels, consultez la page suivante :

<https://www.revenuquebec.ca/fr/services-en-ligne/services-en-ligne/services-en-ligne/demander-les-prestations-du-programme-incitatif-pour-la-retention-des-travailleurs-essentiels/>.

Pour de l'information sur la COVID-19 et tous les programmes d'aide offerts, il est conseillé de se rendre à l'adresse [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

– 30 –

Sources : Fanny Beaudry-Campeau
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Finances
Tél. : 418 576-2786

Maude Méthot Faniel
Attachée de presse
Cabinet du ministre du Travail,
de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Tél. : 438 526-8750